

**Procès-verbal
AGE 9 janvier 2012**

**Assemblée générale extraordinaire de L'Artère, coopérative de
danseurs professionnels de Québec.**

**Tenue le 9 janvier 2012 à 9h30 dans la salle de réunion du centre
chorégraphique contemporain La Rotonde (336 rue du Roi, Québec)**

Présences :

Véronique Jalbert (Présidente)

Annie Gagnon (Trésorière)

Maryse Damecour (Administratrice)

Ariane Voineau (Membre satellite)

Eve Rousseau-Cyr (Secrétaire)

Anne-Pier Dion (Administratrice)

Isabelle Gagnon (Vice-présidente)

Fabien Piché (Membre satellite)

Alan Lake (Membre)

Arielle Warnke St-Pierre (Membre)

Joëlle La Haye (Membre)

Celine Khandjian (Membre)

Jean-François Duke (Membre)

Josiane Bernier (Membre)

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

À titre de présidente du CA de L'Artère, Véronique Jalbert souhaite la bienvenue aux participants. La réunion débute à 9h45

1.1 Désignation du président d'assemblée

Maryse Damecour propose Véronique Jalbert comme présidente d'assemblée. Isabelle appuie la proposition. Véronique accepte.

Adopté à l'unanimité.

Résolution : AGE-12-08-01

1.2 Désignation du secrétaire d'assemblée

Véronique Jalbert propose Eve Rousseau-Cyr comme secrétaire d'assemblée. Isabelle Gagnon appuie la proposition. Eve accepte.

Adopté à l'unanimité.

Résolution : AGE-12-08-02

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu et proposé par Véronique Jalbert, Isabelle Gagnon appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

Résolution : AGE-12-08-03

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2011

Suite à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par Véronique et à quelques modifications, Véronique propose d'adopter le document. Anne-Pier appuie la proposition.

Alan propose qu'à l'avenir, tous les documents concernant les réalisations, états financiers ou tout autres détails discutés en AGA soient fournis aux membres en annexe avec les envoies afin qu'ils soient accessibles à tous. Sonia souligne que les procès-verbaux devront être plus précis pour que tous puissent bien comprendre le contenu du document.

Adopté à l'unanimité.

Résolution : AGE-12-08-04

3. Explication de la subvention du programme de la ville « Vitalité Culturelle » et des cachets symboliques attribués aux membres du comité exécutif de L'Artère pour l'année 2011.

Véronique explique au membres ce qu'est le programme Vitalité-Culturelle; Mylène Gauthier, représentante de la ville pour le programme Première-Ovation, a de sa propre initiative inscrite L'Artère à ce programme.

Cette bourse d'un montant de 5 000 \$ était mise en place afin de rémunérer les administrateurs de L'Artère afin d'assurer une stabilité au sein du CA de L'Artère.

Nous avons découvert que dans les règlements de la coopérative, les membres du CA ne pouvaient avoir un salaire, c'est pourquoi nous avons créé le CE qui est formé des mêmes membres, mais qui lui exécute les actions pour la coopérative, décidées en CA.

Véronique explique que des cachets symboliques ont été distribués aux membres du conseil exécutif pour cette année.

Cette bourse sera reconduite sur 3 ans. Nous aimerions pour les années à suivre, engager une personne externe à L'Artère pour faire du travail administratif pour l'organisme et donc rediriger ces fonds vers cette personne.

Alan propose que nous vérifions avec la ville si le 5 000 \$ doit absolument être dépensé à chaque année ou si nous pouvons encaisser le montant et reconduire les dépenses pour une année ultérieure, afin de faire le point sur nos dépenses et voir ou nous voulons vraiment investir, par exemple dans les points soulignés dans le Plan de développement.

Sonia propose d'attribuer les cachets symboliques sur attribution de jetons par tâches effectuées. Les cachets seraient alors déterminés de façon proportionnelle à l'accumulation de jetons à la fin de l'année.

Alan propose que seulement les tâches externes au CA et CE, soient comptabilisées.

Véronique informe que nous avons pensé à Marie-Hélène Julien comme travailleur culturel.

Arielle propose Daniel Bastien ou de vérifier avec le RQD les gens qui pourraient être intéressés

4. Adoption de la modification du règlement 5.11 de la coopérative de L'Artère

Règlement actuel : 5.11 Comité exécutif

Le Conseil est autorisé à constituer un comité exécutif composé de trois (3) personnes. Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que lui délègue le conseil d'administration.

Le CA propose d'augmenter le nombre de personnes sur le comité exécutif au nombre de 7 et moins compte tenu de la charge de travail à exécuter pour l'organisme, et ce rétroactivement en date du 1^{er} janvier 2011.

Sonia appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité

Résolution : AGE-12-08-05

5. Adoption des cachets symboliques attribués aux 7 membres du comité exécutif de L'Artère en fonction des services rendus à l'organisme, et ce rétroactivement en date du 1^{er} janvier 2011

Véronique propose que la subvention de Vitalité Culturelle de 2011 soit attribuée de façon symbolique aux membres du CE. Céline appuie.

Adopté à l'unanimité

Résolution : AGA-12-08-06

6. Présentation et discussion du plan d'action de L'Artère – transformer la coopérative en OBNL

Le but de ces démarches est que L'Artère arrive un jour à déposer au CALQ et au CAC pour les demandes de bourses au fonctionnement en accord avec le Plan de développement du milieu de la danse de Québec et le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 (RQD). Les partenaires actuels (CRC, POD et RQD) sont en accord avec ce changement.

Projets actuels :

Vitalité-culturelle : 5000 \$/année sur 3 ans, pour des cachets (Bourse déjà obtenue)

Pour les années à venir, L'Artère devra planifier la façon d'utiliser cette bourse, ex; engager un travailleur culturel pour travailler sur le Plan de développement de L'Artère.

Dépôt au CLD le 13 février 2012, afin de faire l'élaboration de notre plan d'affaire. . (Plan d'affaire, site internet, pérennité, acquisition d'équipement etc.)Pour ce dépôt, nous devons faire le transfert de la coopérative vers l'OBNL.

Nous mentionnons que dans la section acquisition de matériels spécialisés, nous avons pensé à une machine de Gyrotonic ou de Pilates. Arielle nous informe que pour pouvoir utiliser l'appareil de Gyrotonic (si nous en faisons l'acquisition), il faut d'abord avoir reçu une formation minimale de 12 séances.

Véronique présente le détaillé de cette demande de bourse (voir en annexe)

Suite à ce plan d'affaire, nous ferons une demande à la ville pour la réalisation de notre plan.

- La mission de l'organisme : « **contribuer à la vitalité de la communauté de la danse contemporaine de Québec en soutenant le développement artistique, professionnel et communautaire de ses membres** »

- Ses mandats principaux :

1. Offrir du perfectionnement aux artistes professionnels de la danse contemporaine de Québec
 - Classes de maîtres, stages et perfectionnement en lien avec les besoins.
2. Soutenir le développement professionnel des artistes de la danse contemporaine de Québec
 - Donner des stages, diffuser les infos concernant le milieu
3. Encourager une culture et développer des outils de santé et sécurité du danseur
 - Offrir des classes d'entraînement, faciliter les liens entre danseurs et thérapeutes, regrouper et partager certaines infos concernant la santé du danseur, développer certaines structures et outils pour diminuer la situation de précarité du danseur.
4. Agir comme un centre de convergence et de diffusion d'informations liées à ses mandats
 - Regrouper et partager régulièrement les infos, produire, diffuser et archiver l'agenda de la danse
5. Stimuler les échanges et le réseautage au sein et à l'extérieur du milieu de la danse contemporaine de Québec
 - Inviter des artistes étranger, faire les soirées discussion de l'Artère, 5 à 7 de la danse, provoquer des échange, animer la communauté
6. Offrir son expertise dans le milieu afin de collaborer à la réalisation de toutes activités liées à sa mission
 - Entrer en collaboration avec d'autres organisme

Isabelle propose d'uniformiser les termes et de spécifier danse contemporaine pour les lettres patentes.

Arielle demande si la porte est toujours ouverte aux gens qui ne sont pas des danseurs professionnels, mais des artistes de d'autres disciplines. Il sera important de le définir dans nos prochains règlements.

- Le fonctionnement de l'adhésion à l'OBNL (cotisation annuelle 10\$ ou plus ?, membres sympathisants, règlements, CA, etc.).

Nos nouveaux règlements seront à être discuté et votés. Ils seront présentés aux membres prochainement.

Voici quelques suggestions :

Cotisation annuelle

Maryse explique que l'idée est venue suite à une activité de financement de l'été 2011 et proposé par des membres de L'Artère.

Alan propose de mettre la cotisation à un autre moment que les autres cotisations, ex : au début de la nouvelle année financière, 1^{er} avril.

Arielle propose 20\$ comme cotisation annuelle.

Création de différentes classes de membres, ex; membre sympathisant

Un membre sympathisant est un membre qui n'est pas actif, il faudrait alors avoir un numéro de don et charité. Ce terme est encore à définir.

CA

Pour le moment l'organisme aura un CA provisoire. Nous viserons à diversifier notre CA (seulement 3 danseurs, avocat, travailleur culturel etc.) Il faut garder en tête de se protéger par rapport à notre futur CA, c'est-à-dire garder des gens qui seront là pour servir nos intérêts.

Arielle propose Judith Lessard.

Alan propose de tâter le pouls auprès du RQD sur notre fonctionnement. Concernant le nombre de personnes au CA Harold nous propose de vérifier avec Maud comment articuler l'élasticité de notre CA pour nos lettres patentes. Ex : proposer entre 5 et 9.

Harold propose d'amener au CA des gens qui ont une expertise, mais aussi des gens qui ont une vision en lien avec celle de notre organisme, un attachement au projet et une possibilité de synergie entre les membres, attachement à la danse, aux arts.

Alan propose de demander à nos membres s'ils ont des suggestions d'intervenants pour notre CA.

Si nous avons des gens qui sont intéressés à être sur notre CA, mais qui ont une implication politique ou un conflit d'intérêt avec notre organisme, il y a possibilité de nommer ce membre CA comme membre satellite. Il est aussi possible d'avoir des postes vacants sur le CA.

7. Adoption du projet d'enregistrement de L'Artère en tant qu'OBNL incluant la dépense de 150\$ nécessaire à l'inscription (formulaire RE-303)

Véronique présente le formulaire qui constituera nos lettres patentes. Ces lettres seront publiques, il vous sera possible de les consulter sur demande.

Requérants et membres du CA provisoires
Nous proposons comme requérants :
Eve, Véronique et Annie

Concernant à l'apport en biens immobiliers, nous devons préciser l'incidence de ce montant.

Sonia propose de mettre dans nos règlements qu'il est possible de faire une réunion de CA par Skype.

Harold nous suggère de bien vérifier d'être capable de reconduire les cachets que nous demandons au CLD pour les années à venir.

Véronique propose d'adopter le formulaire ainsi que la dépense de 150 \$ d'enregistrement au registraire des entreprises. Sonia appuie.

Adopté à l'unanimité
Résolution : AGE-12-08-07

8. Hommage à L'Artère, coopérative de danseurs professionnels de Québec

Véronique prend le temps de souligner le travail de tous ceux qui ont donné du temps à la coopérative.

...pause de 10 min

9. Discussion et adoption du nouveau nom de L'Artère

« L'Artère, danse contemporaine et perfectionnement » ou « L'Artère, service et perfectionnement de l'artiste en danse »

Alan propose de garder 3 points importants; danseurs professionnels, danse contemporaine, Québec.

Harold propose, *L'Artère, développement et perfectionnement des artistes professionnels de la danse contemporaine de Québec.*

Vote : 0

Autre proposition, *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine.*

Vote : 9

Autre proposition, *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine de Québec.*

Vote : 4

Proposition finale : *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine.*

Suite à la proposition des noms et suite au vote, la deuxième proposition est adoptée en majorité

Résolution : AGE-12-08-08

10. Adoption du projet de dissolution de L'Artère en tant que coopérative effective suite à la constitution de l'OBNL (se référer au document du MDEIE en annexe p. 10 et 11)

Puisse que les avoirs de L'Artère n'excèdent pas 25 000 \$, il nous est possible de tout adopter en AGE

Arielle propose de faire la disposition de la coopérative suite à l'ouverture de l'OBNL, Sonia appuie

Adopté à l'unanimité

Résolution : AGE-12-08-09

11. Présentation et adoption du projet de disposition des éléments d'actif et des parts sociales de la coopérative en vue de sa liquidation

Voir document de disposition des éléments d'actifs en annexe.

Voir document de disposition des parts sociales en annexe.

Maryse propose qu'avec l'envoi aux membres de la répartition des parts sociales, nous fassions aussi l'envoi de la nouvelle lettre d'invitation à l'adhésion du nouveau organisme pour que tous puissent anticiper le nouveau règlement de paiement annuel.

Suite à la présentation des documents sur la disposition des éléments d'actifs et la répartition des parts sociales, et suite à la modification de ceux-ci en collaboration avec les membres présents à l'AGE, Joëlle propose d'adopter les deux documents, Anne-Pier appuie.

Adopté à l'unanimité

Résolution : AGE-12-08-10

12. Nomination et adoption des trois liquidateurs de la coopérative

Isabelle propose Véronique Jalbert, Annie Gagnon et Eve Rousseau-Cyr comme liquidateurs de la coopérative. Anne-Pier appuie. Véronique, Annie et Eve acceptent.

Adopté à l'unanimité

Résolution : AGE-12-08-11

13. Période de questions

Que ferons-nous avec les cartes de membres?

Isabelle suggère de continuer à en produire mais qui seraient valables pour une longue période et à remplir à l'aide de collant.

Nous voulons savoir si cela est toujours nécessaire.

Isabelle dit que oui, question de pouvoir obtenir des rabais artisans.

Alan propose qu'à l'avenir dans nos différentes demandes de bourses et subventions, nous citions aussi le Plan de développement de la danse de Québec. Véronique assure à l'assemblée que L'Artère le fait déjà et qu'elle continuera dans cette voie.

14. Prochaines étapes

Dépôt au CLD

Envoi des documents aux membres

Enregistrement de l'OBNL

Dissolution de la coopérative

Constitution de l'organisme

Rédaction des nouveaux règlements généraux

Dépôt à la ville de Québec

Demande de numéro d'entreprise du Canada

15. Levée de l'assemblée à environ 12h30.

Il est proposé par Véronique, appuyé par Eve, de lever l'assemblée générale. La rencontre est levée à 13h.

Adopté à l'unanimité.

Résolution : AGE-12-08-12

Présidente

Secrétaire

Date